

Aux
fédérations affiliées à l'UFE

Berlin, le 19 janvier 2008 /bb

Information N° 1/2009

- 1. Procès-verbal de la réunion du comité fiscal de l'UFE le 22 septembre 2008 à Budapest**
- 2. Procès-verbal de la 44^{ème} réunion du comité de l'UFE les 23 et 24 septembre 2008 à Budapest**

Chers collègues!

1. Nous vous faisons parvenir en annexe le procès-verbal de la réunion du comité fiscal de l'UFE à Budapest
2. En outre, nous vous joignons le procès-verbal de la réunion du comité, qui s'est déroulée les 23 et 24 septembre 2008 à Budapest.

Nous vous enverrons le procès-verbal du comité douanier de l'UFE à une date ultérieure.

Je vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de mes sentiments distingués

(R. Zender)
Secrétaire général de l'UFE



Union des Finanzpersonals
in Europa

Procès-verbal

de la réunion du comité fiscal de l'UFE le 22 septembre 2008 à Budapest

1. Inauguration et accueil par le Président du comité fiscal de l'UFE, le collègue Serge Colin et le Président de l'UFE, Dieter Ondracek

Dieter Ondracek, le Président de l'UFE, inaugure la réunion à 14.00 heures. En sa qualité de Président de l'UFE, il inaugure la séance et accueille les invités ainsi que les collègues. Il salue en particulier le Président de l'Office en charge des contrôles fiscaux et financiers, le Dr Szikora, le secrétaire général de l'IOTA, Monsieur Welencyk et le Directeur de la Direction générale des impôts et de l'union douanière, Monsieur Alexander Wiedow.

Il expose dans un premier temps les thèmes que le comité fiscal devra traiter.

Ainsi, il faut se pencher sur les évolutions marquantes au niveau du personnel et sur les conditions de travail dans les administrations fiscales des Etats membres de l'UFE ainsi que sur l'emploi de «personnel externe» dans les administrations fiscales.

Il faut également améliorer la directive sur les intérêts, comme le prouvent les activités des banques au Liechtenstein.

Le lancement du modèle «Reverse-Charge», même en tant que projet-pilote, va être abandonné et c'est pourquoi il faut se pencher sur les nouvelles mesures de la Commission européenne et sur les mesures de lutte contre les fraudes en vigueur dans les différents Etats.

Il faut également se pencher de façon critique sur les mesures de faveur de l'U.E. au profit des P.M.E. et P.M.I.

Il n'est pas nécessaire de discuter du fait que les amnisties fiscales doivent par principe être rejetées et que la publication des noms des fraudeurs fiscaux représente une mesure dissuasive. Il faut également mettre l'accent sur la coopération entre les différentes administrations fiscales européennes, resp. sur l'entraide administrative.

Le Président de l'UFE cède ensuite la parole au Président du comité fiscal, le collègue Serge Colin.

Celui-ci remercie les collègues hongrois de s'être chargés de l'organisation de la 44^{ème} réunion du comité de l'UFE et passe la parole au Président de l'Office en charge des contrôles fiscaux et financiers, le Dr János Szikora.

2. Discours de bienvenue du Président de l'Office en charge des contrôles fiscaux et financiers, le Dr János Szikora

Le Président Szikora dit que c'est un honneur pour la Hongrie de pouvoir organiser la 44^{ème} conférence de l'UFE. Il se réfère tout d'abord à la réunion annuelle des Présidents fiscaux, organisée par la Taxud et qui, cette année, s'est déroulée à Madrid. Eurofisc est une nouvelle initiative visant à améliorer la coopération et la concertation entre les administrations fiscales de l'U.E. Il salue le fait que l'UFE ne s'occupe pas seulement des intérêts des salariés mais s'engage aussi à promouvoir

des questions fiscales sur le plan européen avec un niveau de compétences professionnelles extrêmement élevé. Ainsi, des thèmes fiscaux sérieux sont-ils également traités dans le cadre de ce congrès. Il présente ensuite l'Office en charge des contrôles fiscaux et financiers, qui existe depuis 21 ans. Il explique que l'administration fiscale hongroise remonte au roi Stefan en l'an 1000. C'est à cette date que furent pour la première fois prélevés des impôts et que la population devait payer la dîme. Il explique que l'Office en charge des contrôles fiscaux et financiers s'occupe aussi des questions ayant trait aux retraites ainsi qu'à l'assurance maladie et à l'assurance sociale. Depuis 2005, cet Office s'est vu attribuer une nouvelle tâche, à savoir la charge de la caisse de retraites privées. Depuis 2007, en Hongrie, tous les employeurs doivent transmettre leurs déclarations d'impôts par Internet. La transmission des déclarations d'impôts par Internet a eu lieu pour la première fois le 12 février 2007 et on avait attendu cette date avec impatience pour savoir si les systèmes informatiques pourraient faire face à cet afflux. L'administration fiscale a reçu 15.000 déclarations d'impôts de 800.000 entreprises.

L'administration fiscale hongroise a été restructurée en 2007. Les anciennes Directions ont été supprimées pour céder la place à sept nouvelles Directions régionales. En 2007, ces dernières se sont vu attribuer 16 nouvelles tâches comme par exemple les déclarations d'impôts électroniques, le prélèvement des cotisations pour les 20 caisses de retraite privées, sachant que le prélèvement et le retrait des cotisations s'effectue à titre gratuit. Mais les Directions sont également responsables du prélèvement des impôts communaux, des impôts sur les jeux de hasard et du prélèvement des dettes douanières. 82% des différents types d'impôts sont gérés et prélevés par l'Office en charge des contrôles fiscaux et financiers. On souhaite atteindre le niveau des offices fiscaux leaders dans le monde entier jusqu'en 2012. Dans les centres de contrôle, le nombre des collaborateurs a été multiplié par dix. Comme en Scandinavie, on prévoit d'envoyer des formulaires préimprimés pour les déclarations d'impôts. On compare déjà ces données avec celles des

employeurs depuis des années et c'est ainsi qu'est née l'idée de proposer une prestation de service aux citoyens en leur envoyant des formulaires préimprimés. Le système des formulaires préimprimés, resp. sa mise en place, est prévu jusqu'en 2009.

Pour conclure, le Dr Szikora dit qu'il apprécie énormément le travail fourni par la VPSFZ et qu'il est lui-même membre d'un syndicat.

Concernant les explications, disant que l'administration fiscale vise à atteindre un niveau leader dans le monde, Martin Fletcher (GB) demande si les rémunérations hongroises doivent également se situer dans le domaine de pointe. Le Président Dr Szikora explique qu'il faut tenir compte des possibilités du pays et en particulier de la situation financière. De plus, 2.200 personnes ont été embauchées par l'administration fiscale depuis deux ans.

L'administration fiscale verse d'ailleurs en général de meilleures rémunérations que les autres administrations grâce à un système de bonus qui peut aller jusqu'à cinq salaires mensuels.

3. Conférence du Directeur de la Direction D (impôts directs et administration fiscale) de la Direction générale en charge des impôts et de l'union douanière, Monsieur Alexander Wiedow

Le Directeur Alexander Wiedow, de la Direction D de la Direction générale en charge des impôts et de l'union douanière, expose dans un premier temps les problèmes liés à la fraude sur la T.V.A. Il présente brièvement le système de la fraude sur la T.V.A. et explique le système «Reverse-Charge». Il expose que l'U.E. a étudié très soigneusement le refus d'introduire ce système. Ainsi, certains arguments plaideraient en faveur de l'introduction du système «Reverse-Charge», qui présenterait cependant plus d'inconvénients que d'avantages. Ce système ne permettrait par exemple pas d'exclure de nouvelles formes de fraudes et plusieurs systèmes différents à appliquer simultanément compliqueraient encore la situation. Ainsi, il faudrait gérer deux systèmes simultanément

étant donné que les grandes entreprises réaliseraient des chiffres d'affaires inférieurs à 5.000 euros. Le problème ne pourrait donc pas être évité dans le domaine des petites et des très grandes entreprises. En outre, personne à travers le monde entier n'a encore pu faire d'expériences avec ce nouveau système. De plus, un nouveau système serait contraire aux efforts d'harmonisation au sein de l'U.E. L'Autriche n'a donc pas reçu l'autorisation de mettre ce système en place.

Mais il existe des propositions concernant le système actuel, qui occasionneraient des coûts supplémentaires pour les entreprises. Dans le cadre de l'entraide administrative, ce qui compte vraiment, c'est que les données soient mises à disposition plus rapidement. Il faut donc améliorer la coopération entre les différents Etats. De plus, il ne faut pas seulement veiller à un transfert rapide des données. Les données fournies doivent également être correctes. A ce propos, le numéro de T.V.A. intracommunautaire joue un rôle primordial. Il est tout à fait scandaleux que certains Etats n'aient pas annulés le numéro de T.V.A. intracommunautaire en cas de problèmes, voire même de fraudes. En outre, il faut améliorer un l'accès aux banques de données des Etats membres. Ainsi, tous les Etats de l'Union européenne devraient pouvoir accéder aux banques de données, qui pourraient occulter des données sensibles des entreprises. Il faudrait au minimum pouvoir accéder aux données de base des entreprises, comme par exemple la date de fondation.

Il parle ensuite du projet Eurofiscal. Ce système permet une analyse commune des risques en matière de livraisons. Le problème, c'est que tous les pays ne participent pas à ce projet. La France exige par exemple que ce système soit géré de façon décentralisée. En outre, trois nouveaux lots de propositions sont actuellement à l'étude, avec entre autre le développement des systèmes IT.

Il expose qu'il faut prendre une décision pour les taux de T.V.A. réduits, dont la validité arrive à échéance d'ici 2010. Actuellement, il ne s'agit pas

de créer ou d'instaurer de nouveaux taux d'imposition réduits mais de prendre une décision pour savoir si les taux d'imposition réduits vont être prorogés ou non, sachant qu'on a constaté des problèmes non négligeables lors du retour aux taux d'imposition normaux.

Pour ce qui est de la directive sur les intérêts, le Directeur Wiedow explique que la Commission doit faire un rapport tous les trois ans concernant la portée de cette directive. Il explique en outre qu'à ce propos, un numéro fiscal attribué à vie s'avère judicieux. Il explique de plus qu'il n'est pas étonnant de constater que le marché des instruments financiers ait pris de l'ampleur. La semaine dernière, la Commission a rédigé un rapport consacré aux progrès qui ont été réalisés. Il explique qu'on est d'avis que les revenus assimilables à des intérêts devraient également être pris en compte.

Dieter Ondracek, le Président de l'UFE, a exposé que pour lutter contre la fraude sur la T.V.A., il faut pouvoir obtenir des renseignements plus rapidement afin de pouvoir réagir sans délai. Dans chaque pays, il faudrait mettre en place un interlocuteur désigné par la voie hiérarchique. Il n'est pas acceptable que le Liechtenstein travaille d'une part avec des fondations anonymes et se réfère d'autre part au secret bancaire. Le Liechtenstein devrait fournir des informations même dans les cas de fraudes fiscales normales. A ce propos, le Directeur Wiedow explique que, souvent, la langue pose problème. Des extraits des fichiers des données fiscales de tous les pays devraient être mis à disposition de tous.

Dieter Ondracek, le Président de l'UFE et le Président du comité fiscal de l'UFE, Serge Colin remercient le Directeur Wiedow pour toutes les explications qu'il nous a fournies.

Points 4. - 14. de l'ordre du jour

Ensuite, Serge Collin, le Président du comité fiscal de l'UFE, propose qu'en raison de l'heure avancée, on procède pays par pays et qu'on traite simultanément tous les points de l'ordre du jour.

Le collègue Emiel Boriau explique qu'en Belgique, la politique s'oriente vers le secteur privé. C'est comme si les braconniers rédigeaient eux-mêmes leurs propres lois en matière de chasse.

Les collègues français exposent que 2.500 postes vont être supprimés dans l'administration fiscale qui va être restructurée.

Les collègues hongrois expliquent qu'il n'y aura pas de suppression de personnel dans le domaine des contrôles douaniers et financiers. Mais les fluctuations de personnel sont trop élevées en raison des mauvais salaires versés. Maintenant, c'est l'Office en charge des finances qui est responsable des enquêtes dans le domaine des délits financiers. Cette tâche incombe maintenant à l'Office en charge de finances mais les délits à traiter sont plus nombreux que ce qui avait été annoncé lorsque cette mission avait été déléguée à l'Office en charge des finances.

On demande si l'affaire du Liechtenstein a également des effets dans d'autres pays. On constate qu'il n'existe pas seulement des données de contribuables allemands mais aussi celles de contribuables d'autres pays. Dieter Ondracek, le Président de l'UFE expose qu'en Allemagne, un premier cas a été jugé.

Un nouveau jeu de données est apparu en Allemagne. La «Découverte de Rostock» contient quelques 3.000 données du Liechtenstein mais ces données ne sont pas aussi fournies car il s'agit de données sous forme de papiers, contrairement aux premières données où il s'agissait de données électroniques. Il en va d'un volume global d'investissements financiers de 700 millions d'euros, répartis sur 3.000 citoyens.

Dieter Ondracek, le Président de l'UFE expose que les fuites de capitaux continuent. Ainsi, au cours des six derniers mois, 20 milliards d'euros ont été transférés de la Suisse vers Singapour et le Panama. Ces sommes ont été virées sur les comptes d'une filiale suisse par la maison mère en Suisse.

Le collègue Serge Colin expose qu'en France, on a eu connaissance de 200 noms de fraudeurs fiscaux potentiels en rapport avec le Liechtenstein. Les collègues belges expliquent que dans leur pays, la question qui se pose par principe est de savoir si on peut utiliser de telles données. Les collègues hongrois exposent que des contribuables se sont installés en Slovaquie. La fraude ou les économies sont réalisées sur l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les véhicules. 10.000 propriétaires de voitures ou sociétés se sont installés en Slovaquie.

Ensuite, Dieter Ondracek, le Président de l'UFE, expose les plans allemands en matière de lutte contre la fraude sur la T.V.A., en particulier le délai de rétention de 50 jours pour les remboursements d'impôts en amont, proposé par le Ministère fédéral des finances. Les collègues hongrois exposent que conformément au droit hongrois, les remboursements d'impôts en amont sont contrôlés, resp. retenus jusqu'à 45 jours, sinon ils doivent être versés.

On demande ensuite quelles sont les expériences qui ont été faites avec les numéros fiscaux attribués à vie étant donné qu'un tel numéro est introduit en République fédérale d'Allemagne. Les collègues luxembourgeois expliquent qu'au Luxembourg, il existe un numéro fiscal attribué à vie qui est décerné aux immigrants lors de l'immigration. Ce numéro sert également de numéro de sécurité social.

Le temps imparti pour la réunion du comité fiscal de l'UFE étant écoulé, le Président du comité fiscal clôt la réunion et remercie les collègues d'être venus assister à cette réunion et d'y avoir contribué activement en présentant leurs points de vue et leurs explications.